



## CODE DE VIE 2019 - 2020

L'école secondaire Espace-Jeunesse reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez les élèves afin de favoriser et maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel je peux atteindre mon plein potentiel. Pour ce faire, l'équipe-école a décidé d'entreprendre la mise en œuvre du système de soutien au comportement (SCP) qui vise à renforcer mes comportements positifs tout en m'aidant à faire les bons choix. Consulter la grille des comportements attendus ci-dessous pour plus de détails.

### Les valeurs préconisées dans notre école sont :

**Respect**  
De soi  
Des autres  
De l'environnement

**Engagement**  
Motivation  
Mobilisation  
Implication

**Responsabilité**  
Rôle de l'élève

### Horaire

Les cours débutent à 8 h 35 et se terminent à 14 h 50. Le matin, je déjeune gratuitement en classe de 8 h 35 à 8 h 50. Il y a une pause de 10 minutes en matinée et l'heure du dîner est de 11 h 50 à 12 h 45. **Le secrétariat de l'école est fermé de 11 h 50 à 12 h 50.**

### Absences /retards

Mes absences et mes retards doivent être signalés par écrit dans l'agenda ou par téléphone par mon responsable parental.

### Matériel

Pendant les heures de classe, je laisse à mon casier le matériel (*appareil électronique tels téléphone cellulaire, tablette, jeu électronique, etc.*) inutile ou nuisant à mes apprentissages.

Durant le dîner et la pause, il est permis d'utiliser mon cellulaire pour « texter » et utiliser mes jeux électroniques à l'intérieur de l'école aux endroits désignés : salle de jeux et cafétéria. Mes appels téléphoniques doivent être faits sur le trottoir durant le dîner ou la pause. En aucun moment, il ne m'est permis de faire des appels téléphoniques avec mon cellulaire dans l'école. **En tout temps, les appareils électroniques peuvent être confisqués.**

Tel que la loi stipule, il m'est interdit de faire des enregistrements sonores, de filmer et de photographier toute personne ainsi que d'en faire l'utilisation.

**L'école n'est pas responsable des bris et des vols.**

## Tenue vestimentaire

Je porte le chandail officiel de l'école durant les heures de classe, incluant le dîner. J'entre dans l'école et j'en ressors avec mon chandail sur le dos.

Aucune modification au chandail ne sera acceptée (ex : élastique, dessin sur le chandail, altérations, bris, veste ou chandail porté par-dessus le chandail officiel, etc.). Je porte mes pantalons à la taille et je m'assure que ma jupe ou mon short soit de longueur réglementaire (une main au-dessus du genou).

L'image que je projette ne doit pas faire la promotion de la violence, du racisme, du sexisme, de la sexualité, de la drogue, de l'alcool et de l'appartenance à un gang.

Je prends soin de mon hygiène personnelle.

Par mesure de sécurité, les souliers de sports sont obligatoires. Par mesure d'hygiène, un chandail personnel de rechange est exigé lors des activités sportives.

## Objets illégaux

La vente, la possession et la consommation d'alcool, de drogue, de boissons énergisantes, d'armes blanches ou prohibées ainsi que le vol, le recel, le taxage, l'échange et les gageures sont interdits à l'école, sur le territoire de l'école et lors des activités scolaires.

Les casiers me sont prêtés et ils demeurent la propriété de l'école. En cas de doute raisonnable, les autorités scolaires peuvent, en tout temps et sans préavis, fouiller mon casier pour en vérifier le contenu en ma présence ou non.

Il m'est interdit de posséder tout accessoire lié à une drogue sur les terrains, dans l'école et lors des activités scolaires. Il pourrait y avoir confiscation, appel à mes parents et/ou suspension.

Si je suis en possession de drogue, d'arme blanche ou tout autre objet interdit ou illégal, je serai référé aux instances policières conformément aux lois applicables.

Si je présente des difficultés en lien avec la toxicomanie, je serai référé à mon éducateur de suivi et le protocole toxico s'appliquera.

## Comportement

Afin d'assurer et de maintenir un climat sain, respectueux et sans violence, j'adopte un comportement respectueux et pacifique en tout temps. La violence verbale, physique et psychologique est interdite sur le territoire de l'école.

L'école a une politique contre l'intimidation, si je suis une victime, l'équipe-école m'encourage à en parler à un intervenant afin qu'il puisse m'aider.

**En tout temps et en tous lieux, le principe de tolérance zéro s'appliquera pour toute forme de violence exercée. Tout ce qui n'est pas accepté par la loi n'est pas accepté à l'école et entraîne automatiquement une suspension. Tout délit pourra être porté à l'attention des policiers : violence physique, bataille, menaces, intimidation, vente de drogue, graffiti, recel, vandalisme, taxage, vol, port d'arme, etc.**

## **Système d'alarme**

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante de celui-ci pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, mes parents et moi devrions assumer les frais et les dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie (coût pouvant aller jusqu'à 2 500\$).

## **Communication en français**

En tout temps et en tous lieux, je communique respectueusement en français avec le personnel et les autres élèves.

## **La récupération**

J'adhère à la philosophie écologique en récupérant les papiers, les canettes et les contenants de plastique. J'utilise les bacs de récupération mis à ma disposition.

## **Propreté et vandalisme**

Je dois faire en sorte qu'il soit agréable de vivre dans tous les lieux de l'école en favorisant l'ordre et la propreté.

## **La cigarette**

À l'école, la loi concernant la lutte contre le tabagisme m'interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de l'école ou sur le terrain de l'école (9 mètres des portes et des fenêtres). Un espace a été désigné sur le trottoir pour les fumeurs en face du stationnement. Je jette mon mégot dans le cendrier à cet effet.

## **La nourriture**

La cafétéria sert des dîners de 11 h 50 à 12 h 35 tous les jours. Il est possible d'apporter un lunch froid ou chaud et des micro-ondes sont à ma disposition. Le café étudiant est le seul endroit désigné pour manger pendant le dîner.

Il est possible de manger une collation à la salle de jeux lors de la pause seulement.

## **Renforcement et gestion des comportements**

Tout au long de l'année, les comportements attendus seront renforcés de façon verbale et/ou tangible. Une carte permettant le cumul de poinçons me donnera accès à des privilèges ou des récompenses. Un système de renforcement individuel ainsi que des activités de célébration des efforts sont prévus pour les classes et l'ensemble de l'école.

Lorsque je contreviens à un règlement, un intervenant m'en informe et m'aide à y remédier en m'enseignant le comportement attendu. Face à un problème qui se répète, le responsable parental pourra être invité à participer à la résolution du problème.

Quand mon comportement (paroles ou actions) dérange ou blesse les autres et les empêche de travailler, des mesures seront prises pour y remédier.

# PROTOCOLE D'INTERVENTION EN DÉPENDANCE

## La réduction des méfaits, c'est quoi?

À l'école secondaire Espace-Jeunesse, nous faisons le choix d'aborder la consommation de psychotropes sous l'angle d'approche de la réduction des méfaits. La réduction des méfaits, c'est atténuer les répercussions négatives associées à la prise de substances psychotropes légales ou illégales, pour la personne qui consomme et son entourage (parents, enfants, etc.). Il s'agit d'une approche centrée sur la prise de conscience des conséquences associées aux choix de consommation.

La réduction des méfaits favorise la prise en charge individuelle et collective des consommateurs de substances psychotropes. C'est dans cette optique que nous choisissons d'accompagner l'élève consommateur dans une prise de conscience des conséquences sur son cheminement scolaire et sur sa vie en général, en le sensibilisant et en agissant avec lui pour **l'outiller afin qu'il adopte des comportements responsables et qu'il fasse des choix éclairés en matière de consommation.**

- ✓ **Doute de consommation** : l'élève présente des signes et symptômes laissant croire à une possible consommation de substances psychotropes. Son état semble altéré.

### État altéré avec impact

L'enseignant ou un intervenant scolaire informe l'élève qu'il perturbe le fonctionnement de la classe ou de l'école. S'il ne modifie pas son comportement (ou en est incapable), il y aura **une référence à un éducateur et le code de vie s'appliquera.**

### État altéré sans impact

L'enseignant ou un intervenant scolaire détecte un comportement altéré :

- L'enseignant ou l'intervenant scolaire reflète à l'élève qu'il doit être disponible pour ses apprentissages.
- Il mentionne à l'élève qu'il peut choisir d'aller voir un intervenant volontairement.
- Il informe l'élève que son éducateur de suivi sera informé des observations.

### Mesures d'aide et conséquences possibles

**En tout temps**, une étude de cas sera faite par les intervenants concernés. Selon l'analyse de la situation, les mesures suivantes pourront s'appliquer et certains services pourront être proposés :

- Retour-maison lorsque l'éducateur juge que l'élève n'est pas disponible aux apprentissages.
- Appel aux parents ou au responsable parental.
- Ouverture d'un dossier sur la consommation et rencontre avec l'éducateur de suivi.
- Vérification s'il y a un suivi actif à l'externe. Référence vers cet intervenant s'il y a lieu.
- Référence à un intervenant Plein Milieu.
- Exploration en lien avec une possible dépendance et offre de services (DEP-ADO, évaluation, références, etc.).
- Feuille de doute de consommation brochée à l'agenda qui devra revenir signée le lendemain matin.
- Signature d'une entente de non-consommation sur les heures scolaires.
- Interdiction de sortir du territoire scolaire sur l'heure de dîner.
- Remise aux parents d'une trousse d'information et de ressources.
- Rencontre avec les parents, la direction, l'éducateur et des partenaires externes au besoin.
- Mise en place d'un plan d'action.
- Exploration de solutions alternatives et/ou sanctions (suspension, signalement DPJ, etc.).
- Toutes autres mesures.
- **Si la situation ne change pas ou si elle se dégrade**, elle peut être soumise au comité multi.

**En tout temps**, l'élève qui en ressent le besoin peut demander de l'aide. Les parents sont également invités à communiquer avec l'éducateur de suivi au besoin.

**Ayant lu et compris ce code de vie de l'école Espace-Jeunesse,  
j'accepte et m'engage à le respecter.**

—  
Signature de l'élève: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ |

Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que les absences qu'ils motivent pour leur enfant sont valables. Les parents doivent aussi s'assurer que les absences n'entrent pas en conflit avec des périodes d'évaluations. À noter qu'un voyage n'est pas une motivation valable.

À titre de personne responsable de l'éducation et de l'instruction de mon enfant, j'ai pris connaissance de ce code de vie et signifie mon accord quant aux droits et responsabilités de mon enfant envers l'école Espace-Jeunesse en signant ci-dessous.

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_